

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 429

AMENDEMENT

présenté par

Mme Youssouffa, Mme Sanquer, M. Taupiac, M. Molac, M. Serva, Mme Létard, M. Mathiasin, M. Naegelen, M. Habib, Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot, M. Mazaury, M. Lenormand, M. Bruneau, Mme Abadie-Amiel et M. de Courson

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 76, insérer l'alinéa suivant :

« Pour réaffirmer la souveraineté de la France à Mayotte et accélérer la mise en oeuvre de la stratégie de défense et de sécurité dans ce territoire, l'État assurera le développement d'une base navale dans le port de Longoni d'ici 2030 afin d'y accueillir de façon permanente un bâtiment hauturier de la Marine de type POM. Ce projet de base navale se traduira par un effort budgétaire supplémentaire de 100M€. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement acte la création d'une base navale à Longoni afin de renforcer l'engagement et la présence de nos armées. Le coût de ce projet d'aménagement militaire du port de Longoni, chiffré à hauteur de 100M€ par le ministère des Armées, serait directement intégré dans l'actualisation de la trajectoire budgétaire de la mission Défense. La création d'une base navale au nord de Mayotte à Longoni permettrait d'accueillir de manière permanente un POM, les bâtiments militaires et les personnels dont la mission de protection de notre souveraineté ainsi que des intérêts français dans la région semble plus nécessaire que jamais.

La militarisation des infrastructures portuaires de Mayotte répond à une demande largement partagée par les élus et la population qui demandent une protection dans un voisinage hostile et instable mais aussi face à une violence quotidienne qui déstabilise la vie normale du territoire.